

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2880

présenté par

Mme Dubost, rapporteure au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi
relatif à la croissance et la transformation des entreprises

ARTICLE 72

Après l'alinéa 121, insérer l'alinéa suivant :

« 18° *bis* À la fin du deuxième alinéa de l'article L. 745-1-1, du I de l'article L. 755-1-1 et de l'article L. 765-1-1, les mots : « l'ordonnance n° 2017-1432 du 4 octobre 2017 » sont remplacés par les mots : « la loi n° du relative à la croissance et la transformation des entreprises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour l'outre-mer.